



## ACCESSIBILITY PLAN

### RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Don Anderson Haulage Limited et chacune de ses filiales (ci-après « DAH » ou « Société ») sont profondément engagés à favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité. Cet engagement ne fait pas seulement partie de la philosophie de notre entreprise ; il est essentiel pour notre développement durable, croissance et compétitivité comme un employeur. Nous sommes fermement dédiés à contribuer à un Canada c'est sans barrière pour tous les personnes. À atteindre ce but, nous sommes en construction un cadre d'accessibilité conçu pour améliorer les expériences de nos employés et du public que nous servons avec nos services, produits et installations.

Nous comprenons que créer un environnement libre des barrières est un processus qui demande du temps et en cours effort. DAH est inébranlable dans c'est engagement à en continu identifier, éliminer et prévenir les obstacles. Pour formaliser notre engagement, nous avons élaboré notre plan d'accessibilité initial (« Plan d'accessibilité ») conformément à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (« LCA »). Ce plan d'accessibilité servira de document directeur, nous aidant à remplir nos promesses en matière d'accessibilité et à cultiver une culture qui embrasse l'accessibilité en toute confiance.

Reconnaître et adresser le spécifique besoins de personnes avec handicapées est primordiale pour combler les écarts existants. Par conséquent, la formulation de ce plan d'accessibilité impliquera une consultation étroite avec nos employés qui s'identifient comme handicapés au moyen d'enquêtes auprès des employés, de tables rondes et d'entretiens individuels. De plus, nous allons chercher saisir depuis externe organisations que fournir prestations de service à personnes avec personnes handicapées lors de l'élaboration de ce plan d'accessibilité.

Le Accessibilité Plan volonté être examiné et mis à jour à moins une fois chaque 3 années.

Un résumé des premières opportunités sera identifié sur la base de la consultation menée en juin 2024.

### ACCESSIBILITÉ DÉCLARATION

DAH s'engage envers les objectifs de l'ACA. DAH continuera à fournir ses services aux personnes handicapées conformément aux principes fondamentaux d'indépendance, de dignité, d'intégration et d'égalité des chances.

Fournir un environnement accessible et sans obstacles est un effort partagé et, en tant qu'organisation, DAH s'engage à travailler avec les parties internes et externes pour faire de l'accessibilité pour tous une réalité.

### GÉNÉRAL

Notre engagement à promouvoir l'inclusivité et l'accessibilité comprend un système de rétroaction interactif, permettant aux employés et au public de faire part de leurs réflexions et suggestions. Pour offrir des commentaires concernant l'accessibilité, vous pouvez utiliser l'un des contacts



## ACCESSIBILITY PLAN

options répertoriées ci-dessous. Si tu besoin assistance alors que donnant retour, Informez nous s'il vous plait, et nous volonté faire chaque effort à accommoder ton exigences. Devrait toi décider à partagez vos coordonnées, soyez assuré que nous nous engageons à répondre rapidement à vos commentaires, en conservant le format dans lequel ils ont été transmis. Vous pouvez également choisir de fournir des commentaires de manière anonyme.

- **Contact:** Leanne Scott, Ressources humaines
- **Dans personne ou par mail:** Don Anderson Transport Limitée, 36, promenade Gordon Collins C.P. 130 Gormley (Ontario) L0H 1G0
- **Par Téléphone :** 905.927-2708
- **Par e-mail :** [leanne@andersonhaulage.com](mailto:leanne@andersonhaulage.com)

### DÉFINITIONS

**Accessibilité** – Désigne le fait que les besoins des personnes handicapées sont intentionnellement et soigneusement pris en compte lorsque des produits, des services et des installations sont construits ou modifiés afin qu'ils puissent être utilisés et appréciés par tous.

**Barrière** - La Loi canadienne sur l'accessibilité définit une barrière comme « tout ce qui, y compris tout ce qui est physique, architectural, technologique ou comportemental, tout ce qui est fondé sur l'information ou les communications ou tout ce qui est le résultat d'une politique ou d'une pratique, qui entrave la pleine et égale participation à la société des personnes ayant une déficience, notamment une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle ou une limitation fonctionnelle.

**Handicap** - La Loi canadienne sur l'accessibilité définit un handicap comme « toute déficience, y compris une déficience physique, mentale, intellectuelle, cognitive, d'apprentissage, de communication ou sensorielle – ou une limitation fonctionnelle – qu'elle soit de nature permanente, temporaire ou épisodique, ou évidente ou non, cela, l'interaction avec une barrière, entrave la participation pleine et égale d'une personne à la société.

### CONSULTATION

Le actif participation de employés avec handicapées et leur alliés joué un central rôle dans l'identification des obstacles à l'accessibilité au sein du DAH, façonnant finalement les engagements décrits dans ce plan d'accessibilité. Notre dévouement inébranlable s'étend à la poursuite des consultations et de la coopération.

DAH lancera le processus en créant des enquêtes et en invitant les employés à participer à des réunions virtuelles. Ces séances visent à accroître la sensibilisation et à découvrir les obstacles à l'accessibilité.

### DAH anticipe adressage n'importe lequel/tous barrières identifié



## ACCESSIBILITY PLAN

**dans les domaines d'intervention suivants :**

### EMPLOI

L'objectif de le domaine « Emploi » de l'ACA est de garantir l'accès à l'emploi opportunités et des lieux de travail accessibles.

DAH s'engage à appliquer des pratiques d'emploi justes et accessibles qui attirent et retiennent des employés talentueux handicapés.

Actuellement, DAH prend le suivant pas à assurer il continue à rester accessible à tous les individus

- Notifie employés et le public à propos disponibilité de hébergement(s) pour les candidats en cours de recrutement.
- Notifie candidats OMS avoir a été invité à participer dans un processus de recrutement, d'évaluation ou de sélection indiquant que des aménagements sont disponibles.
- Notifie réussi candidats de Stratégies pour accommodant employés handicapés .
- Publiez sur notre site Web que des hébergements peuvent être mis à la disposition de ceux qui en font la demande.
- Informe tous les employés de toutes les politiques utilisées pour soutenir les employés handicapés (employés existants, nouvelles embauches et lorsqu'il y a un changement de politique).
- Fournit dans un accessible format information nécessaire à effectuer le emploi et les informations généralement accessibles aux employés sur le lieu de travail.
- Forme les responsables du recrutement pour garantir que des aménagements sont disponibles tout au long du processus d'entrevue.
- Fournit individualisé urgence réponse information à employés avec handicaps lorsque cela est nécessaire.
- Prépare pour le spécifique besoins employés avec handicapées peut avoir dans situations d'urgence .

### CONSTRUIT ENVIRONNEMENT

L'environnement bâti comprend des structures, des éléments et des installations créés par l'homme ; c'est le physique environnements où personnes en direct et travail. Le but de le 'Construit Le domaine de l'environnement dans le cadre de l'ACA est de garantir que toutes les personnes puissent se déplacer librement autour des bâtiments et des espaces publics.

Actuellement, DAH fournit publiquement disponible urgence procédures/plan ou publique informations de sécurité dans un format accessible. c'est à dire: procédures d'évacuation, plans d'étage, santé et sécurité information.



## ACCESSIBILITY PLAN

### INFORMATION ET COMMUNICATION LES TECHNOLOGIES

L'objectif du domaine Technologies de l'information et de la communication (« TIC ») de l'ACA est d'assurer l'accessibilité des contenus et des technologies numériques.

TIC comprend matériel, logiciel, applications et sites Internet pour les deux externe et systèmes internes pour les clients et les employés.

DAH est engagé à réunion le communication besoins de personnes avec handicapées.

Actuellement, DAH reste conforme aux directives pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG) 2.0 du World Wide Web Consortium, niveau AA.

DAH continuera de prendre les mesures suivantes pour s'assurer qu'il continue de remplir ses obligations en vertu de l'ACA :

- Travaillez avec notre groupe de développement Web pour garantir que les exigences de conformité en matière de TIC continuent d'être respectées.
- Conduire un évaluation de le les DAH site web et essai pour accessibilité.

### COMMUNICATION , AUTRE QUE TIC

L'objectif du domaine des communications de l'ACA est d'assurer des services sans obstacle aux personnes avec handicapées. Ce priorité zone de le ACA reconnaît que personnes donner, recevoir et comprendre la communication de différentes manières. Une organisation est censée prendre en compte ces différences et fournir ses communications dans divers formats accessibles. pour personnes OMS exiger eux. Quelques exemples de communication des produits inclure des signes, Orientation, documents, formes, factures et Reçus que sont pas technologiquement basé.

Actuellement, DAH assure :

- l'accessibilité des documents clés, en interne et en externe, pour les personnes qui en font la demande sous un format alternatif.
- que les informations sont fournies en temps opportun, sans frais supplémentaires, et que la personne fabrication le demande est consulté dans commande à déterminer le la plupart format ou support approprié.
- tous personnel sont qualifié dans le disponibilité de communications dans accessible formats et à qui les demandes doivent être transmises.
- que des personnes spécifiques (Ressources humaines, Technologies de l'information) soient conscientes de l'importance de répondre aux demandes d'information.

### APPROVISIONNEMENT DE MARCHANDISES, PRESTATIONS DE SERVICE ET INSTALLATIONS

L'objectif du domaine des achats de l'ACA est de garantir que l'achat de biens, de services



## ACCESSIBILITY PLAN

et d'installations soit accessible.

### CONCEPTION ET LIVRAISON DE PROGRAMMES ET PRESTATIONS DE SERVICE

L'objectif du secteur Conception et prestation de programmes et de services de l'ACA est de garantir que les services fournis sont accessibles à tous. Lors de la conception et de la prestation des programmes et services internes et externes du DAH, les considérations d'accessibilité doivent faire partie du processus dès le début.

### TRANSPORT

DAH fait ne pas coordonner un système de transport ou une flotte de véhicules de transport tel que défini dans l'ACA et la réglementation applicable. Cela signifie que les normes en matière de transport ne sont pas en vigueur. la portée de ce plan d'accessibilité. Cependant, DAH propose un hébergement aux employés voyageant à des fins professionnelles et de formation. Nous nous engageons à revoir nos politiques et nos communications liées aux voyages et aux transports, si nécessaire, pour garantir qu'elles sont sans obstacles.

### RETOUR MÉCANISME

La principale méthode pour surveiller les obstacles à l'accessibilité et recueillir les commentaires des employés et du public consiste à utiliser un mécanisme de rétroaction, qui est un élément obligatoire de l'ACA.

Le mécanisme de rétroaction de DAH est un processus permettant de recevoir et de traiter les commentaires sur le plan d'accessibilité et tous les obstacles à l'accessibilité rencontrés lors de l'interaction avec DAH. Les commentaires reçus seront utilisés pour affiner les engagements et les activités du DAH afin de les aligner sur les besoins des personnes handicapées et seront reflétés dans la section des commentaires des futurs rapports d'étape.

DAH prend actuellement les mesures suivantes pour garantir que les processus de feedback existants sont accessibles aux personnes handicapées :

- Encourage retour à propos notre accessibilité, y compris client service, site Web et les pratiques d'emploi.
- DAH accueille les commentaires en personne, par téléphone, par écrit ou par courrier électronique. DAH est ouvert à n'importe lequel autre genre de technologie d'assistance, d'appareil ou méthodologie, y compris le recours à des interprètes en langue des signes ou à des applications de synthèse vocale/voix-texte.
- DAH coopérera avec la personne pour trouver une méthode de communication



## ACCESSIBILITY PLAN

adaptée à ses restrictions.

Toi peut attendre à entendre dos depuis nous dans dix entreprise jours.

Les membres du public et les clients peuvent faire part de leurs commentaires à DAH via les méthodes indiquées ci-dessous. Si vous avez besoin d'aide pour donner votre avis, veuillez nous en informer et nous ferons tout notre possible pour répondre à vos besoins. Si vous décidez de partager vos coordonnées, soyez assuré que nous nous engageons à répondre rapidement à vos commentaires, en conservant le format dans lequel ils ont été transmis. Vous pouvez également choisir de fournir des commentaires de manière anonyme.

**Contact:** Léanne Scott, Humain Ressources

**Dans personne ou par mail :** 36, promenade Gordon Collins C.P. 130 Gormley ON L0H 1G0

**Téléphone :** 905-927-2708

**Courriel :** [leanne@andersonhaulage.com](mailto:leanne@andersonhaulage.com)

**Site web :** [www.andersonhaulage.com](http://www.andersonhaulage.com)

**Employé méthodes** de fournir et recevoir retour où accessible formats peuvent être proposés comprennent :

- Annuel Performance Commentaires
- Ouvrir Porte 'Politique' pour général retour entre un Directeur et employé

Des formats accessibles de ce document sont disponibles sur demande, veuillez contacter les ressources humaines en utilisant les coordonnées fournies ci-dessus.

## RAPPORTS

Comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité, nous publierons chaque année un rapport de situation qui mesurera nos progrès par rapport à nos engagements. Nous examinerons et mettrons également à jour notre plan d'accessibilité tous les trois ans. Les rapports d'étape et les mises à jour de notre plan d'accessibilité seront façonnés par la consultation de consultants et de personnes handicapées.

## CONCLUSION

Ce Accessibilité Plan est partie de notre en cours efforts et engagement à le long terme objectif d'un Canada sans obstacles d'ici 2040. Chaque employé de DAH a un rôle à jouer dans l'augmentation de l'accessibilité. conscience et contribuant à un accessible par défaut lieu de travail de l'inclusion et l'acceptation.

Si vous avez une question sur ce plan d'accessibilité, veuillez contacter les ressources humaines en utilisant les coordonnées fournies ci-dessus.